Nations Unies S/2017/917



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er novembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 15 août 2017 (S/2017/713) transmettant au Conseil de sécurité le résumé analytique du rapport de la Commission d'enquête du système de gestion de la sécurité des Nations Unies chargée d'élucider l'attentat ayant entraîné la mort de deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo à Kananga (République démocratique du Congo). Dans cette lettre, j'informais également le Conseil de sécurité de mon intention de m'entretenir avec des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de consulter les membres du Conseil sur la mise en place d'un mécanisme de suivi en relation avec les meurtres de Mme Zaida Catalán et de M. Michael Sharp, ainsi que des quatre congolais qui les accompagnaient.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil de sécurité que j'ai eu un entretien initial avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, Léonard She Okitundu, le 17 août 2017 à New York. Par la suite, j'ai dépêché à Kinshasa, du 31 août au 1er septembre 2017, une petite équipe dirigée par mon Envoyé spécial pour la région des Grands lacs, Saïd Djinnit, afin d'approfondir les consultations avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. L'entente conclue sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'enquête conduite par les autorités nationales a été confirmée sous forme d'échange de lettres.

Comme convenu avec les autorités congolaises, j'ai l'intention de déployer une équipe en République démocratique du Congo dans le but d'appuyer l'enquête nationale sur les assassinats de Mme Catalán, de M. Sharp et des quatre accompagnateurs congolais.

L'équipe comprendra un haut fonctionnaire de l'ONU, quatre experts techniques et un personnel d'appui. J'ai désigné M. Robert Petit (Canada) comme le haut fonctionnaire qui dirigera l'équipe[1]. Il se rendra en République démocratique du Congo, régulièrement et à chaque fois que cela sera nécessaire, pour assurer la liaison avec les autorités congolaises et toutes les parties compétentes, ainsi que pour superviser le travail des experts techniques. De même, M. Petit me rendra compte régulièrement des avancées de l'enquête. Quant aux quatre experts, ils seront basés à Kananga en République démocratique du Congo et intégreront l'équipe d'enquêteurs mise en place par les autorités nationales du pays pour mener

[1] Une courte notice biographique de M. Petit peut être consultée dans les archives du Secrétariat.

17-19326 (F) 031117 031117





les investigations sur les meurtres de M[me] Catalán, de M. Sharp et des quatre congolais.

Les membres de l'équipe bénéficieront du statut de fonctionnaire et d'expert en mission des Nations Unies tels que défini par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et leur déploiement s'inscrira dans le cadre juridique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), régi par l'accord signé le 4 mai 2000 à Kinshasa entre l'Organisation des Nations Unies et la République démocratique du Congo sur le statut de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC, rebaptisée MONUSCO en 2010).

Je suis convaincu que les autorités congolaises coopéreront et accorderont un plein accès aux experts de l'ONU afin qu'ils puissent apporter l'assistance et l'appui appropriés à l'enquête nationale et contribuer à faire en sorte que l'instruction et la procédure judiciaire se fondent sur des enquêtes qui soient des plus robustes et complètes possible.

J'entends faire régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur le travail mené par l'équipe.

(*Signé*) António **Guterres**